

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le neuf juin deux mil vingt-trois à 12h30.

PRÉSENTS : MM. GARCIA. MEYNARD. Mme FOUQUET. MM. BÉLAIR. BERTOUILLE. DISSÈS. Mmes VÉZINAT. SAZI. DUCÉL. M. LÉCUREUIL. Mmes PELLETIER. POMMÉ. M. DOUCET. Mme BAURENS. MM. FRÉMY. JIMENEZ. CUESTA.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. PETIT. Mmes GRIFFOND. CAMGUILHEM.

POUVOIRS : Mme BARAILLES à M. GARCIA. M. MIRANDE à Mme VÉZINAT. Mme FAGET à Mme FOUQUET. Mme PINHEIRO à M. MEYNARD. Mme ROUMAZEILLES à Mme POMMÉ. M. PORTEJOIE à Mme DUCÉL. M. BORDENEUVE à Mme BAURENS. M. MOUMOUNI à Mme PELLETIER. M. DURAND à M. FRÉMY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FOUQUET.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 juin 2023

Date de l'affichage : 2 juin 2023

OBJET : ASSOCIATION « PASSAGE FOOTBALL CLUB »

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

PROCHAINE FUSION PASSAGE FOOTBALL CLUB/AS PASSAGE FOOTBALL CLUB GARONNAIS

Délibération n°2023-61

Considérant que le Conseil municipal, dans le cadre de la politique d'accompagnement de la Commune au bénéfice de son tissu associatif, se prononce chaque année sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux deux clubs de football situés sur le territoire de la Commune, soit l'AS Passage Football Club Garonnais et le Passage Football Club,

Considérant que ces deux clubs ont engagé depuis plusieurs mois auprès du District de Football 47, des démarches consistant à fusionner les 2 associations de football pour n'en créer qu'une seule, la Commune entendant soutenir cette volonté de mutualisation,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission « Culture et Sports »,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'allouer à l'association Passage Football Club une subvention de fonctionnement de 4 000 €.

AR Prefecture

047-214702011-20230609-2023_61-DE
Reçu le 13/06/2023

Etant précisé que les crédits correspondants à ladite dépense seront prélevés à l'article 65748 section de fonctionnement du budget de la Commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, 9 juin 2023

La Secrétaire de séance,



Marie-Thérèse FOUQUET



Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le neuf juin deux mil vingt-trois à 12h30.

PRÉSENTS : MM. GARCIA, MEYNARD, Mme FOUQUET, MM. BÉLAIR, BERTOUILLE, DISSÈS, Mmes VÉZINAT, SAZI, DUCÉL, M. LÉCUREUIL, Mmes PELLETIER, POMMÈ, M. DOUCET, Mme BAURENS, MM. FRÉMY, JIMENEZ, CUESTA.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. PETIT, Mmes GRIFFOND, CAMGUILHEM.

POUVOIRS : Mme BARAILLES à M. GARCIA, M. MIRANDE à Mme VÉZINAT, Mme FAGET à Mme FOUQUET, Mme PINHEIRO à M. MEYNARD, Mme ROUMAZEILLES à Mme POMMÈ, M. PORTEJOIE à Mme DUCÉL, M. BORDENEUVE à Mme BAURENS, M. MOUMOUNI à Mme PELLETIER, M. DURAND à M. FRÉMY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FOUQUET.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 juin 2023

Date de l'affichage : 2 juin 2023

OBJET : ASSOCIATION « AS PASSAGE FOOTBALL CLUB GARONNAIS »

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

PROCHAINE FUSION AS PASSAGE FOOTBALL CLUB GARONNAIS/ PASSAGE FOOTBALL CLUB

Délibération n°2023-62

Considérant que le Conseil municipal, dans le cadre de la politique d'accompagnement de la Commune au bénéfice de son tissu associatif, se prononce chaque année sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux deux clubs de football situés sur le territoire de la Commune, soit l'AS Passage Football Club Garonnais et le Passage Football Club,

Considérant que ces deux clubs ont engagé depuis plusieurs mois auprès du District de Football 47, des démarches consistant à fusionner les 2 associations de football pour n'en créer qu'une seule, la Commune entendant soutenir cette volonté de mutualisation,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission « Culture et Sports »,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'allouer à l'association AS Passage-Football Club Garonnais, une subvention de fonctionnement de 900 €

AR Prefecture

047-214702011-20230609-2023_62-DE
Reçu le 13/06/2023

Etant précisé que les crédits correspondants à ladite dépense seront prélevés à l'article 65748 section de fonctionnement du budget de la Commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, 9 juin 2023

La Secrétaire de séance,

Marie-Thérèse FOUQUET



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le neuf juin deux mil vingt-trois à 12h30.

PRÉSENTS : MM. GARCIA. MEYNARD. Mme FOUQUET. MM. BÉLAIR. BERTOUILLE. DISSÈS. Mmes VÉZINAT. SAZI. DUCÉL. M. LÉCUREUIL. Mmes PELLETIER. POMMÈ. M. DOUCET. Mme BAURENS. MM. FRÉMY. JIMENEZ. CUESTA.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. PETIT. Mmes GRIFFOND. CAMGUILHEM.

POUVOIRS : Mme BARAILLES à M. GARCIA. M. MIRANDE à Mme VÉZINAT. Mme FAGET à Mme FOUQUET. Mme PINHEIRO à M. MEYNARD. Mme ROUMAZEILLES à Mme POMMÈ. M. PORTEJOIE à Mme DUCÉL. M. BORDENEUVE à Mme BAURENS. M. MOUMOUNI à Mme PELLETIER. M. DURAND à M. FRÉMY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FOUQUET.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 juin 2023

Date de l'affichage : 2 juin 2023

OBJET : QUARTIER PASSAGE-BOURG
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL
CONFIRMATION CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Délibération n°2023-63

VU l'article L 1511-3 CGCT,

VU l'article R 1511-4-1 CGCT,

VU la délibération n°2023-43 en date du 11 avril 2023, par laquelle le Conseil municipal a décidé de consentir au bénéfice de Madame Clémence GONIN un contrat de crédit-bail immobilier sur un local à usage professionnel ou commercial, sis place de la République, visée par les services préfectoraux le 14 avril 2023,

Le Rapporteur de la Commission « Finances-Economie-Emploi » expose :

Considérant que le Conseil municipal, lors de sa séance du 11 avril 2023, avait décidé, afin de conforter l'attractivité commerciale du quartier du Passage-Bourg, de conclure un crédit-bail immobilier sur le local à usage professionnel ou commercial – place de la république, au bénéfice de Madame Clémence GONIN, sur la base d'un prix de 44 000 €, durée 15 ans, prévoyant une option d'achat à compter de la sixième année, ce crédit-bail immobilier donnant lieu au paiement d'un loyer de 294 € H.T./mois,

Considérant qu'il s'avère que sur ladite délibération, une erreur a été faite sur la référence cadastrale dudit local, qui est référencé section B – n°5673 et non n°558,

AR Prefecture

047-214702011-20230609-2023_63-DE
Reçu le 13/06/2023

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

1°) – de confirmer la délibération du 11 avril 2023 susvisée, consentant, au bénéfice de Madame Clémence GONIN un contrat de crédit-bail immobilier portant sur le local à usage professionnel ou commercial sis place de la République, référencé au cadastre section B - n°5673, pour un montant de 44 000 € - durée 15 ans – moyennant un loyer mensuel de 294 € H.T.,

2°) – d'autoriser en conséquence, Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer avec Madame Clémence GONIN, par devant Maître Pierre-Yves CHARLES - Notaire au Passage d'Agen, l'acte authentique à intervenir et toutes pièces afférentes.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, 9 juin 2023

La Secrétaire de séance,



Marie-Thérèse FOUQUET



Francis GARCIA.